



## CHARTRE « DU BIEN VIVRE ENSEMBLE » SUR LE TEMPS PERISCOLAIRE

- J'ai le DROIT d'être respecté et le DEVOIR de respecter les autres : je ne me moque pas, je ne parle pas mal, je ne suis pas grossier ou je n'insulte pas les animateurs, les agents du restaurant scolaire ou les autres élèves.
- J'ai le DROIT de manger dans de bonnes conditions et le DEVOIR de bien me comporter au sein du restaurant scolaire et de respecter la nourriture : je ne me lève pas sans autorisation, je ne crie pas, je ne jette pas ou ne gaspille pas la nourriture.
- J'ai le DROIT d'être en sécurité au CLAE, au restaurant scolaire et j'ai le DEVOIR de ne pas mettre en danger les autres : je ne participe pas ou ne provoque pas de bagarre ou du racket.
- J'ai le DROIT d'être aidé et secouru et j'ai le DEVOIR de venir en aide à un camarade en difficulté en alertant un adulte.
- J'ai le DROIT de participer aux activités proposées et le DEVOIR de partager mon environnement, les plats à la cantine, le matériel.
- J'ai le DROIT de m'exprimer et j'ai le DEVOIR d'écouter l'adulte et de respecter cette charte.

### SI JE RESPECTE CETTE CHARTE :

- Je participe au bien vivre ensemble
- Je profite des activités proposées
- Je profite du temps de cantine comme un temps de détente
- je développe des relations de confiance avec les autres
- je me responsabilise et prend ma posture de citoyen.

### SI JE NE RESPECTE PAS CETTE CHARTE :

- Je ne participe pas au bien vivre ensemble
- Mes parents sont informés de mon comportement inapproprié
- J'effectue les sanctions décidées par les adultes suite à une information à mes parents.

Signature des parents  
et élève

signature responsable  
CLAE

signature responsable  
restauration